

Anne Hidalgo et François Molins signent un protocole inédit entre la Ville et le Parquet

Lundi 5 octobre à 11h30, Hôtel de Ville (4e)

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et François Molins, Procureur de la République, signeront lundi un protocole d'accord inédit. Il renforcera la communication entre la Ville et le Parquet de Paris, dans le traitement des infractions sexuelles et des violences commises sur des mineurs par des agents de la Ville.

Anne Hidalgo a annoncé mi-septembre un plan d'action transversal de lutte contre les infractions sexuelles sur mineurs. Il fait de Paris une ville exemplaire dans ce domaine, en renforçant les contrôles au recrutement et la formation des agents à la détection de tels actes.

Ce plan vise aussi à améliorer le partage d'informations avec la Justice. A cette fin, la Ville et le Parquet de Paris ont établi un protocole d'accord inédit. Il favorisera le décloisonnement institutionnel, en assurant une meilleure circulation de l'information entre les deux institutions. Leur objectif commun : réagir au plus vite dès qu'un agent de la collectivité fera l'objet de poursuites pénales.

Ce protocole s'accompagnera de la désignation au sein de la Ville d'un référent « Parquet » et d'un référent « Brigade de protection des mineurs », qui renforceront et fluidifieront les relations avec la Justice et la Police.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et François Molins, Procureur de la République, dévoileront et signeront lundi ce protocole. Ce temps sera suivi d'un échange avec la presse.

Personnalités présentes :

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- François Molins, Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris
- Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration
- Nawel Oumer, conseillère déléguée en charge de la petite enfance et de la protection de l'enfance

Date et lieu :

Lundi 5 octobre à 11h30, Hôtel de Ville, 5 rue Lobau (4e)